

Autorité
de la concurrence



TEST DE MARCHÉ CONCURRENTS – OPÉRATION N°21-091

PRIM@EVER – OLANO / TMF

Délai de réponse : 27 août 2021

L’Autorité de la concurrence procède actuellement à l’instruction de l’opération de prise de contrôle conjoint par les sociétés Prim@ever¹ (détenue, entre autres, par la société STEF) et Olano des activités du groupe TMF. STEF (*via* Prim@ever), Olano et TMF sont actifs, notamment, sur les marchés du transport de marchandises sous température dirigée et des services logistiques.

Afin d’apprécier les effets de cette concentration, l’Autorité de la concurrence procède à un test de marché en interrogeant les différents acteurs des secteurs concernés, en particulier les concurrents, clients et fournisseurs. **Le présent questionnaire a pour objet de recueillir des informations sur la situation concurrentielle des marchés concernés et les effets de l’opération projetée sur ceux-ci.**

Vous avez été identifié par les parties à l’opération comme un de leurs concurrents et les informations en provenance des acteurs du marché sont pour nous d’une très grande importance dans l’analyse de l’opération. Nous vous prions donc de bien vouloir répondre à ces questions en argumentant vos réponses et en nous communiquant, le cas échéant, les documents utiles (contrats, études de marché, etc.) susceptibles de venir étayer et conforter vos affirmations. Veuillez noter que le questionnaire a une portée générale et que donc toutes les questions ne sont pas susceptibles de vous concerner. N’hésitez pas à nous contacter pour toute clarification.

Nous vous invitons également à **indiquer dans votre réponse les éléments que vous considérez comme relevant du secret d’affaires ou comme étant confidentiels. Ces éléments resteront à la seule disposition de l’Autorité et ne seront ni communiqués aux parties à la concentration ni publiés.**

Compte tenu des délais d’instruction relativement courts, nous vous prions de bien vouloir répondre avant le 27 août 2021.

¹ La société Prim@ever est contrôlée conjointement par la société STEF et la société SATAR Investissements.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question que pourrait susciter ce document. Pour cela, merci de contacter le greffe du service des concentrations (01.55.04.01.34 ; consultation.concentrations@autoritedelaconcurrence.fr).

Veillez nous retourner le questionnaire de préférence par mail (en format word ou pdf) à l'adresse suivante : consultation.concentrations@autoritedelaconcurrence.fr .

Merci de nous communiquer les coordonnées de la personne susceptible de répondre aux interrogations éventuelles soulevées par votre réponse :

Nom de la société :

Nom de la personne à contacter :

Fonction de la personne à contacter :

Téléphone direct :

E-mail :

A/ VOTRE SOCIETE

1. Veuillez décrire l'activité de votre société et le groupe auquel vous appartenez. Vous pouvez joindre à votre réponse tout document que vous jugerez utile (rapport annuel, plaquette de présentation, organigramme présentant vos différents secteurs d'activité, etc.).

Réponse :

2. Veuillez indiquer le chiffre d'affaires que votre société (ou le groupe) a réalisé lors du dernier exercice comptable en France, en euros hors taxes.

Réponse :

3. Veuillez compléter le tableau suivant :

	Chiffre d'affaires, en France, en euros HT de votre société ou du groupe auquel appartient votre société	En % du chiffre d'affaires total réalisé en France par votre société ou le groupe auquel appartient votre société
Activité de transports de marchandises		
<i>Dont transport de marchandises sous température dirigée</i>		
<i>Dont Autre transport de marchandises</i>		
Activité de services logistiques		
<i>Dont services logistiques grand froid</i>		
<i>Dont services logistiques pour produits frais</i>		
<i>Dont autres services logistiques</i>		
Total de la question 2		100%

4. Avez-vous recours à la sous-traitance dans le cadre de votre activité de transport routier de marchandises sous température dirigée ?

Oui / Non

Si oui, veuillez indiquer pour quelles raisons et identifier les opérateurs avec qui vous avez contracté, ainsi que votre statut le plus fréquent dans le cadre de ces relations (sous-traitant ou donneur d'ordre).

Si non, veuillez indiquer pourquoi vous ne souhaitez pas recourir à la sous-traitance.

Réponse :

5. Quelle part de votre chiffre d'affaires en matière de transport routier de marchandises sous température dirigée résulte de prestations sous-traitées à des tiers ?

Réponse :

6. Veuillez indiquer le nombre de plateformes de transport et/ou services logistiques dont vous bénéficiez sur le territoire national français.

Réponse :

7. Veuillez indiquer la taille de votre parc de véhicules en service sur le territoire national français utilisés dans le cadre d'une activité de transport de marchandises sous température dirigée.

Réponse :

B/ DEFINITIONS DES MARCHES PERTINENTS

Du point de vue du droit de la concurrence, le « marché pertinent de produits » comprend tous les produits et/ou services qui sont considérés comme interchangeable ou substituables par l'acheteur, en raison notamment des caractéristiques des produits en cause, de leur prix et de l'usage auquel ils sont destinés. Des produits qui font partie d'un ensemble et requièrent la même technologie pour leur fabrication peuvent également faire partie du même marché pertinent. Une même concentration peut affecter plusieurs marchés pertinents ».

QUESTIONS RELATIVES AU MARCHÉ DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SOUS TEMPÉRATURE DIRIGÉE

S'agissant des marchés du transport de marchandises, l'Autorité a par le passé envisagé plusieurs segmentations, en fonction :

- *Du caractère domestique ou transfrontalier du transport ;*
- *Du type de produit transporté (les matières dangereuses et les produits sous température dirigée ont été considérés comme des marchés spécifiques) ;*
- *Du type d'offre proposée (transport dédié, transport par camions complets, transport par lots ou groupe de lots, transport par messagerie) ;*
- *Du mode de conditionnement (conditionnées vs vrac).*

S'agissant plus spécifiquement du marché du transport de marchandises sous température dirigée, plusieurs segmentations ont également été envisagées, en fonction :

- *Du type de produit transporté (fruits et légumes, produits carnés, produits laitiers, produits de la mer, grand froid, autres produits) ;*
- *Du type d'offre proposée (transport dédié, transport par camions complets, transport par lots ou groupe de lots, transport par messagerie) ;*
- *Du caractère grand froid ou non des produits.*

La pratique décisionnelle considère que les marchés du transport routier de marchandises revêtent une dimension nationale.

La segmentation par type de produits

8. En vous appuyant sur votre point de vue de société active dans le transport routier sous température dirigée, veuillez indiquer quelles sont, selon vous, les spécificités de chacune des catégories de produits suivantes (températures nécessaires, entrepôts, types de camions, etc...). Veuillez justifier votre réponse.
- Les fruits et légumes :
 - Réponse :
 - Les produits carnés (hors viandes suspendues) :
 - Réponse :
 - Les viandes suspendues :
 - Réponse :
 - Les produits laitiers :
 - Réponse :
 - Les produits de la marée :
 - Réponse :
 - Les produits dits « grand froid² » :
 - Réponse :
9. D'une façon générale, vos clients requièrent-ils un transport spécifique pour chacune des catégories de produits suivantes ? Veuillez justifier votre réponse.
- Les fruits et légumes : Oui / Non
 - Réponse :
 - Les produits carnés (hors viandes suspendues) : Oui / Non
 - Réponse :
 - Les viandes suspendues : Oui / Non
 - Réponse :
 - Les produits laitiers : Oui / Non

² Les produits « grands froid » sont définis par la pratique décisionnelle comme les produits congelés, les produits surgelés et les crèmes glacées, qui nécessitent des températures de conservation inférieures ou égales à -12 °C.

○ Réponse :

- Les produits de la marée :

Oui / Non

○ Réponse :

- Les produits dits « grand froid³ » :

Oui / Non

○ Réponse :

Si certaines de ces catégories font l'objet de demandes de transport groupé par vos clients, veuillez identifier les catégories concernées ainsi que les clients concernés.

Réponse :

10. Considérez-vous qu'une autre catégorie de produits, différente de celles mentionnées à la question 9, nécessite des conditions de transport routier sous température dirigée spécifiques ?

Oui / Non

En cas de réponse positive, veuillez indiquer laquelle, et pourquoi.

Catégorie 1 :

Catégorie 2 :

Réponse pour Catégorie 1 :

Réponse pour Catégorie 2 :

11. De votre point de vue de transporteur, les produits suivants peuvent-ils être transportés ensemble au sein d'un même camion ?

	<i>Fruits et légumes</i>	<i>Produits carnés, hors viandes suspendues</i>	<i>Viandes suspendues</i>	<i>Produits laitiers</i>	<i>Produits de la marée</i>	<i>Produits dits « grand froid »</i>	<i>Autres produits frais</i>
<i>Fruits et légumes</i>		Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non

³ Les produits « grands froid » sont définis par la pratique décisionnelle comme les produits congelés, les produits surgelés et les crèmes glacées, qui nécessitent des températures de conservation inférieures ou égales à -12 °C.

<i>Produits carnés, hors viande suspend ues</i>	Oui / Non		Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
<i>Viandes suspend ues</i>	Oui / Non	Oui / Non		Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
<i>Produits laitiers</i>	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non		Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
<i>Produits de la marée</i>	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non		Oui / Non	Oui / Non
<i>Produits dits « grand froid »</i>	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non		Oui / Non
<i>Autres produits frais</i>	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	

Pour toute réponse négative, merci de justifier votre réponse :

Réponse :

- 12. Veuillez ne répondre à cette question qu'en cas de réponse positive à la question 10.** Considérez-vous que les produits de la / les catégorie(s) identifiée(s) par vos soins à la question 10 peuvent être transportés avec des produits des catégories suivantes :

Catégorie 1 :

des fruits et légumes : Oui / Non

des produits carnés (hors viandes suspendues) : Oui / Non

des viandes suspendues : Oui / Non

des produits laitiers : Oui / Non

des produits de la marée : Oui / Non

des produits dits « grand froid » : Oui / Non

des autres produits frais : Oui / Non

En cas de réponse négative, veuillez indiquer pourquoi.

Réponse :

Catégorie 2 :

des fruits et légumes : Oui / Non

des produits carnés (hors viandes suspendues) : Oui / Non

des viandes suspendues : Oui / Non

des produits laitiers : Oui / Non

des produits de la marée : Oui / Non

des produits dits « grand froid » : Oui / Non

des autres produits frais : Oui / Non

En cas de réponse négative, veuillez indiquer pourquoi.

Réponse :

La segmentation par type d'offre

13. Veuillez indiquer quelles sont, de votre point de vue de transporteur, les spécificités de chacune des prestations de transport routier de marchandises sous température dirigée suivantes (spécificités en termes contractuels, en termes de matériels nécessaires ou d'investissement, etc...). Veuillez justifier votre réponse.

- Le transport dédié :
 - o Réponse :
- Le transport par camions complets :
 - o Réponse :
- Le transport par lots ou groupes de lots :
 - o Réponse :
- Le transport par messagerie :
 - o Réponse :

Si vous identifiez une / d'autres prestation(s) différente(s), de votre point de vue, de celles mentionnées ci-dessus, veuillez l'indiquer et, le cas échéant, préciser en quoi elle(s) consiste(nt).

Réponse :

14. Est-ce que les prestations listées ci-dessous répondent à un besoin spécifique de vos clients qui ne peut pas être réglé les autres prestations ?

- Le transport dédié :

Oui / Non

○ Réponse :

- Le transport par camions complets :

Oui / Non

○ Réponse :

- Le transport par lots ou groupes de lots :

Oui / Non

○ Réponse :

- Le transport par messagerie :

Oui / Non

○ Réponse :

15. Veuillez indiquer si les différents types de prestations identifiées jusqu'à présent par la pratique décisionnelle de l'Autorité (transport dédié, transport par camions complets, transport par lots ou groupes de lots, transport par messagerie) sont possibles pour les catégories de produits suivantes, dans le cadre d'une activité de transport routier de marchandises sous température dirigée :

	<i>Transport dédié</i>	<i>Transport par camions complets</i>	<i>Transport par lots ou groupes de lots</i>	<i>Transport par messagerie</i>
<i>Fruits et légumes</i>	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible
<i>Produits carnés, hors viandes suspendues</i>	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible
<i>Viande suspendue</i>	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible

Produits laitiers	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible
Produits de la marée	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible
Produits dits « grand froid »	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible
Autres produits frais	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible	Possible / Pas possible

Pour toute réponse « Pas Possible », merci de justifier votre réponse.

Réponse :

16. **Veillez ne répondre à cette question qu'en cas de réponse positive à la question 10.** Considérez-vous que le transport des produits de la catégorie identifiée à la question 10 est possible par le biais :

De camions dédiés : Oui / Non

De camions complets : Oui / Non

De transport par lots ou groupes de lots : Oui / Non

De transport par messagerie : Oui / Non

En cas de réponse négative, veuillez indiquer pourquoi.

Réponse :

Autres segmentations

17. Il existe selon la pratique décisionnelle de l'Autorité une segmentation possible du marché du transport routier de marchandises selon le mode de conditionnement (transport de marchandises conditionnées vs transports de marchandises en vrac). Cette distinction vous paraît-elle pertinente s'agissant du transport de marchandises sous température dirigée ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse. Vous expliquerez quelles sont, de votre point de vue, les différences entre ces deux types de conditionnements et sur lesquels d'entre eux votre société ou votre groupe est actif en matière de transport de marchandises sous température dirigée.

Réponse :

18. Considérez-vous que la distinction entre un marché du transport routier de marchandises sous température dirigée domestique et un marché du transport routier de marchandises sous température dirigée transfrontalier est pertinente ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse, en détaillant les raisons pour lesquelles une telle distinction vous semble pertinente, ou non.

Réponse :

19. Considérez-vous qu'il existe d'autres segmentations pertinentes du marché du transport routier de marchandises sous température dirigée?

Oui / Non

Si oui, veuillez indiquer lesquelles et justifier votre réponse.

Réponse :

La dimension géographique

20. L'Autorité s'interroge sur l'existence de transporteurs de marchandises sous température dirigée au rayonnement local uniquement. Un transporteur au rayonnement local uniquement se définit comme un transporteur effectuant la totalité de ses prestations de transport (enlèvement de la marchandise, transport et livraison) sur une seule et même zone locale. Avez-vous constaté la présence de tels transporteurs dans le cadre de votre activité de transport de marchandises sous température dirigée ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse et, si oui, expliquer pourquoi selon votre connaissance du marché, ainsi que, selon votre connaissance de ces acteurs, la taille de leur rayonnement (département / régional / grande région (exemple : sud-ouest), etc...).

Réponse :

21. **Vous avez répondu oui à la question 20.** Selon vous, ces opérateurs au rayonnement local sont-ils néanmoins à même d'offrir des prestations de transport de manière significative en dehors de leur zone de rayonnement local ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse. En cas de réponse positive, veuillez expliquer par quel biais.

Réponse :

22. **Vous avez répondu oui à la question 20.** Selon votre connaissance du marché du transport de marchandises sous température dirigée, ces opérateurs au rayonnement local répondent-ils à une demande spécifique de certains clients?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse et décrire, le cas échéant, le type de client concerné (taille, chiffre d'affaires, activité, etc...)

Réponse :

- 23. Vous avez répondu positivement à la question 22. Pouvez-vous fournir votre meilleure estimation de la part de cette demande locale dans l'activité du transport de marchandises sous température dirigée.**
Réponse :

A défaut, selon vous, est-ce que ces demandes locales sont récurrentes et constituent l'essentiel des demandes de transport de marchandises sous température dirigée ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

QUESTIONS RELATIVES AUX MARCHÉS DES SERVICES LOGISTIQUES

L'Autorité de la concurrence a défini les services logistiques comme associant « les différents maillons d'une chaîne d'approvisionnement de marchandises entre un point de départ et un point d'arrivée et ce afin de gérer de manière optimale le flux et le stockage desdites marchandises. Cette activité peut s'assimiler à une offre globale, dans la mesure où elle combine un ensemble de services tels que, notamment, le stockage, l'inventaire des stocks, la prise de commandes et le transport de marchandises en un temps et un lieu défini par le client ».

S'agissant des marchés des services logistiques, l'Autorité a, tout en considérant un marché global rassemblant tous les types de prestations logistiques, envisagé l'existence de marchés plus étroits, en fonction :

- *De l'appartenance des produits faisant l'objet des services de logistiques à la catégorie « grand froid » ou « produits frais » ;*
- *Du caractère domestique ou frontalier des produits transportés ;*
- *Du type de clients servis (IAA, GMS, RHF).*

Hormis l'éventuel marché des services logistiques pour produits « grand froid », de dimension régionale, l'Autorité considère que les marchés des services logistiques sont de dimension nationale.

La segmentation relative aux types de produits

24. Comme indiqué ci-dessus, la pratique décisionnelle de l'Autorité envisage l'existence de marchés des services logistiques relatifs aux produits « grand froid » d'une part, et aux produits frais d'autre part, distincts des autres services logistiques. Cette analyse vous paraît-elle pertinente ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Vous expliquerez quelles sont, de votre point de vue, les différences entre ces prestations.

Réponse :

25. Considérez-vous qu'il existe, à l'exception des services logistiques relatifs aux produits « grand froid » et aux produits frais, d'autres services logistiques qui devraient faire l'objet d'un traitement distinct par l'Autorité ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse, en détaillant les raisons pour lesquelles une telle distinction vous semble pertinente.

Réponse :

Les autres segmentations de services envisagées

26. Considérez-vous que la distinction entre un marché des services logistiques domestiques et un marché des services logistiques transfrontaliers est pertinente ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse, en détaillant les raisons pour lesquelles une telle distinction vous semble pertinente, ou non.

Réponse :

27. Considérez-vous qu'une segmentation du marché des services logistiques en fonction des clients servis est pertinente ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

28. **Si vous avez répondu positivement à la question n°27**, considérez-vous que les services logistiques à destination de la RHF fait l'objet de spécificités par rapport à ceux à destination de la GMS et de l'industrie alimentaire ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

29. **Si vous avez répondu positivement à la question n°27**, considérez-vous que les services logistiques à destination de la GMS fait l'objet de spécificités par rapport à ceux à destination de la RHF et de l'industrie alimentaire ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

30. **Si vous avez répondu positivement à la question n°27**, considérez-vous que les services logistiques à destination du secteur de l'IAA fait l'objet de spécificités par rapport à ceux à destination de la RHF et de la GMS ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

La délimitation géographique

31. Les marchés des services logistiques sont considérés, à l'exception de ceux relatifs aux produits « grand froid », comme étant de dimension nationale par l'Autorité. Etes-vous d'accord avec cette délimitation géographique ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse. En cas de réponse négative, veuillez indiquer quelle serait selon vous la dimension géographique adaptée.

Réponse :

- 32.** S'agissant plus précisément des marchés des services de logistiques relatifs aux produits « grand froid », l'Autorité a considéré qu'ils étaient de dimension régionale. Etes-vous d'accord avec cette délimitation géographique ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse. En cas de réponse négative, veuillez indiquer quelle serait selon vous la dimension géographique adaptée.

Réponse :

C/ FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ**QUESTIONS RELATIVES AUX MARCHÉS DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SOUS TEMPÉRATURE DIRIGÉE****Le matériel**

33. Avez-vous recours à des camions dits « bi-température » pour le transport de vos marchandises ?
- Oui / Non

Si oui, veuillez indiquer quelle part de votre flotte les camions bi-température représentent-ils ?

Réponse :

34. L'utilisation de camions « bi-température » est-elle fréquente pour les opérateurs de transport routier de marchandises sous température dirigée ?
- Oui / Non

Si oui, veuillez identifier ces acteurs.

Réponse :

35. Avez-vous recours à l'utilisation de compartiments au sein de vos camions en vue de séparer des catégories de produits étant soumises à des contraintes de transport différentes ?
- Oui / Non

Veuillez justifier votre réponse.

Réponse :

36. Si vous avez répondu positivement à la question n°35, l'utilisation de ces compartiments est-elle fréquente ?
- Oui / Non

Veuillez justifier votre réponse.

Réponse :

37. Si vous avez répondu positivement à la question n°35, quelle est la proposition de votre flotte de camions à température dirigée utilisant des compartiments ?

Réponse :

38. Si vous avez répondu positivement à la question n°35, quelle combinaison de produits est rendue possible par l'utilisation de compartiments ?

Réponse :

Les relations commerciales

39. Comment sont nouées les relations commerciales entre les transporteurs de marchandises sous température dirigée et leurs clients (appels d'offre ? contrat de gré à gré ? relations commerciales non contractualisées (telles que les lettres de voiture, etc.)) ? Quelle est la durée moyenne des contrats conclus entre eux ?

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

40. Existe-t-il une différence dans les relations commerciales selon que le client soit un « gros compte », une ETI ou une PME ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

41. A quelle fréquence les sociétés demandeuses de prestations de transport sous température dirigée ont-elles recours à des appels d'offres ?

Jamais

Rarement

Souvent

Systematiquement

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

42. Quelles sont les types de sociétés qui ont le plus fréquemment recours à des appels d'offres pour leurs besoins en transports de marchandises sous température dirigée ?

Les très grosses entreprises (grands distributeurs, CAC40, etc...)

Les ETI

Les PME

Veillez justifier votre réponse et préciser, selon les informations dont vous disposez, les proportions de cas dans lesquels des appels d'offres sont utilisés.

Réponse :

43. A votre connaissance, les appels d'offres passés par les sociétés pour leurs besoins en transport de marchandises sous température dirigée concernent-ils des besoins de transport à l'échelle nationale ?

Jamais

Rarement

Souvent

Systematiquement

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

44. A votre connaissance, les appels d'offres passés en vue de prestations de transport de marchandises sous température dirigée à l'échelle nationale sont-ils séparés en plusieurs lots régionaux ?

Jamais
 Rarement
 Souvent
 Systématiquement

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

45. A quelle fréquence répondez-vous à des appels d'offres émis par des sociétés pour leurs besoins en transports de marchandises sous température dirigée ?

Jamais
 Rarement
 Souvent
 Systématiquement

En cas de réponse « Jamais » ou « Rarement », veuillez indiquer quelles sont les freins que vous identifiez pour répondre plus souvent à ces appels d'offres.

Réponse :

46. Quelle part de votre chiffre d'affaires 2020 a été réalisée auprès de clients acquis à l'issue de procédures d'appels d'offres ?

Réponse :

47. Quels sont, selon vous, les transporteurs les plus compétitifs dans le cadre des procédures d'appels d'offres ? Veuillez, le cas échéant, fournir selon vous les raisons de leur compétitivité par rapport à votre société en matière d'appels d'offres.

Concurrent	Raison(s) invoquée(s)	Commentaires

Votre rayonnement géographique et celui de vos concurrents

48. Etes-vous à même de couvrir l'ensemble du territoire national dans le cadre de votre activité de transport routier de marchandises sous température dirigée ?

Oui / Non

Si non, veuillez indiquer pour quelles raisons.

Réponse :

49. Considérez-vous que tout opérateur présent sur les marchés du transport de marchandises sous température dirigée soit à même de répondre à la demande de tout client ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

50. Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante : « la sous-traitance permet à tous les opérateurs du transport de marchandises sous température dirigée de mailler le territoire et de bénéficier ainsi d'une couverture nationale » ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

51. Effectuez-vous régulièrement des prestations de transport de marchandises sous température dirigée au sein d'une même zone locale (enlèvement de la marchandise, transport et livraison au sein d'une même zone locale) ?

Oui / Non

Si oui, veuillez indiquer quelle part de votre chiffre d'affaires représentent de telles prestations.

Réponse :

52. **Vous avez répondu oui à la question 51.** Lorsque vous réalisez de telles prestations, sont-elles faites pour votre propre compte, ou pour le compte de tiers, dans le cadre d'une relation de sous-traitance ?

En général pour mon propre compte

A la fois pour mon propre compte et pour le compte de donneurs d'ordres

En général pour le compte de donneurs d'ordres en tant que sous-traitant

Veillez justifier votre réponse en fournissant des exemples.

Réponse :

53. **Vous avez répondu oui à la question 51.** Existe-t-il un écart de prix entre une prestation de niveau local et une prestation de niveau national ?

Oui / Non

Si oui, veuillez en indiquer les raisons et l'ampleur des différences mentionnées.

Réponse :

54. **Vous avez répondu oui à la question 51.** Quels sont vos concurrents pour ces prestations effectuées au sein d'une même zone locale ?

Des opérateurs actifs uniquement dans ces zones, au rayonnement local

Des opérateurs avec une couverture nationale

Les deux

Je ne sais pas

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

Les sous-traitants

55. Des opérateurs ont-ils déjà refusé de contracter avec vous pour une prestation de sous-traitance ?

Oui / Non

Si oui, veuillez indiquer pour quelles raisons, en fournissant des exemples.

Réponse :

56. Vous avez répondu oui à la question 55. Ces refus sont-ils fréquents ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

Les obstacles sur le marché du transport de marchandises sous température dirigée

57. Les clients disposent-ils d'un fort pouvoir de négociation vis-à-vis des transporteurs de marchandises sous température dirigée ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

58. Est-il facile pour un client de changer de prestataire de transport de marchandises sous température dirigée ?

Oui / Non

En cas de réponse négative, veuillez indiquer quelles sont les contraintes freinant un éventuel changement (techniques, financières, commerciales, etc...).

Réponse :

59. Les clients changent-ils fréquemment de prestataire de transport de marchandises sous température dirigée ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

60. Selon vous, les barrières à l'entrée sur le marché du transport routier de marchandises sous température dirigée sont :

Faibles

Modérées

Elevées

Veillez justifier votre réponse et indiquer la nature des éventuelles barrières (techniques, financières, commerciales, etc...).

Réponse :

QUESTIONS RELATIVES AUX MARCHES DES SERVICES LOGISTIQUES

Veillez ne répondre aux questions qui suivent que si vous avez une activité en matière de services logistiques conjointement à votre activité en matière de transport de marchandises sous température dirigée.

61. Votre offre de services logistiques est-elle liée à votre offre de transport de marchandises ?

Oui / Non

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

62. Selon votre connaissance du marché, les clients préfèrent-ils une offre groupée de transport de marchandises et de services logistiques ?

Groupée

Distincte

Veillez justifier votre réponse, en distinguant le cas échéant selon le profil de clients (RHD, Grande Distribution, etc...) et le type de relation commerciale (appels d'offre, contrat de gré à gré).

Réponse :

63. Quels sont selon vous les critères et facteurs conduisant un client à choisir tel ou tel prestataire de services logistiques ?

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

D/ EFFETS DE L'OPERATION

64. Cette opération peut-elle entraver, même de manière indirecte, votre accès ou votre présence sur certains marchés ?

Oui / Non

Veillez détailler votre réponse en précisant notamment les marchés concernés.

Réponse :

65. Le rapprochement entre STEF (*via* Prim@ever), Olano et TMF vous semble-t-il de nature à générer des effets sensibles sur :

- Le marché du transport routier de marchandises sous température dirigée ?

Oui / Non

- Le marché des services logistiques ?

Oui / Non

Dans l'affirmative, veuillez justifier votre réponse.

Réponse :

66. Quelles sont les conséquences prévisibles de la concentration pour votre groupe ?

Très favorables

Favorables

Neutres

Défavorables

Très défavorables

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

67. Quelles sont les conséquences prévisibles de la concentration pour le consommateur ?

Très favorables

Favorables

Neutres

Défavorables

Très défavorables

Veillez justifier votre réponse.

Réponse :

68. Y a-t-il d'autres éléments que vous souhaiteriez porter à notre connaissance ?

Oui / Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer ces éléments.

Réponse :

69. Est-ce que votre réponse contient des éléments confidentiels ?

Oui / Non

Si oui, veuillez fournir en plus une version non-confidentielle de vos réponses dans laquelle seules vos réponses non-confidentielles seront écrites.

Nous vous remercions de votre coopération